

Image not found or type unknown



Frais de carte bleue prélevés de façon injustifiés.

Par **aklil**, le **25/09/2008** à **16:47**

Bonjour,rrnrnSi l'on prouve (par des relevés de comptes)qu'une carte bancaire n'a pasrnété utilisée pendant 2 ans, peut on réclamer une retrocession des 24rnprélèvements de 5 € tois ans après. Cette carte a été déclarée perdue en temps et en heures maisrne n'ai plus le fax et la banque feint de ne pas savoir. rnrnrnrnrnMerci pour votre conseil.rnrnBien cordialement.